

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04211

Numéro SIREN : 798 578 720

Nom ou dénomination : A.S. TRANS

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 28170

A.S. TRANS
Société par actions simplifiée au capital de 9 000 euros
Siège social : 5, Quatre Poujeaux - 33650 SAUCATS
798 578 720 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 13 juillet,
A 18 heures,

Les associés de la société A.S. TRANS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aurélien CONJAT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain SIRIEIX est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 900 actions sur les 900 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Aurélien CONJAT de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée indéterminée :

Madame Sandra HEBRARD, épouse BOUDEY

Née à PESSAC (33600) le 24 octobre 1977

De nationalité française

Demeurant 5, Lieu-dit Quatre Poujeaux - 33650 SAUCATS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

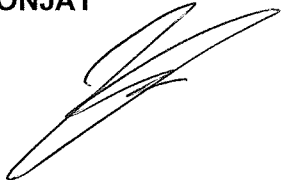
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

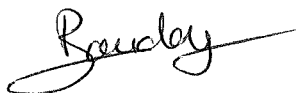
Le Président
Aurélien CONJAT



Sandra BOUDEY

Bon pour acceptation du mandat de Présidente

Bon pour acceptation du mandat de présidente



Le secrétaire
Alain SIRIEIX

